

HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES

 23 BOULEVARD JULES FAVRE -
 69006 LYON

TEL. : 33 (0)4 72 00 79 00 – FAX : 33 (0)4 72 00 97 99

ATTESTATION D'ASSURANCE

 Nous soussignés, **HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES**, attestons que,

CENTRE DISTRIBUTION VRAC

2 RUE SAINT MARTIN

18140 ARGENVIERES

a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité HELVETIA TRANSPORTEURS et LOGISTICIENS

 n° **91402919** pour la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**, couvrant ses activités de :

Autres activités : Atelier / Garage intégré pour propre compte, Station de lavage pour propre compte
Organisateur et opérateur de transport : Commissionnaire de Transport
Voiturier et Loueur avec chauffeur : + Affrètement routier en pointe de trafic dans la limite de 15%

dans la limite des garanties et capitaux ci-après :

Section 1 - Responsabilité civile contractuelle à l'égard des clients

 La couverture d'assurance fait l'objet d'une limite générale par sinistre,
 tous dommages confondus de :

1 000 000 €

dont

- Dommages matériels à la marchandise confiée	
Transports nationaux	300 000 €
Transports internationaux	300 000 €
- Dommages matériels autre qu'à la marchandise confiée	500 000 €
- Faute faisant échec aux limitations de responsabilités	300 000 €
- Dommages immatériels	150 000 €

Sauf clauses particulières et/ou trafic spécifique :

 En cas de Transport de métaux, les dommages matériels à la marchandise confiée sont :
 ramenés à 150 000 € de capitaux assurés par sinistre.

Section 2 - Responsabilité civile à l'égard des tiers et préposés

La couverture d'assurance fait l'objet d'une limite générale par sinistre

9 000 000 €

et/ou par année d'assurance, tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :

dont

- Dommages matériels et immatériels	3 000 000 €
- Dommages immatériels	150 000 €
- Atteintes à l'environnement	400 000 €
- Intoxications alimentaires	800 000 €
- Faute inexcusable de l'employeur	2 000 000 €
- Vol par préposé	100 000 €

Territorialité :

FRANCE - UNION EUROPEENNE - NORVEGE - SUISSE

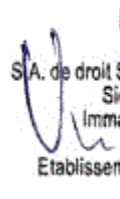
La présente attestation ne constitue pas une note de couverture ni une notice ni un avenant.

Elle a pour objet exclusif d'attester l'existence du contrat d'assurance au jour de sa délivrance.

Elle se réfère au contrat d'assurance qu'elle ne modifie en aucune manière et auquel elle ne déroge en aucun cas.

Le contrat d'assurance peut comporter des stipulations qui ne sont pas mentionnées dans la présente attestation, notamment des fins de non-recevoir, des conditions suspensives ou résolutoires, des clauses de déchéance, d'exclusion et/ou de restriction de garantie ainsi que des franchises et/ou des limitations d'indemnités. Toute personne susceptible de bénéficier de l'assurance peut obtenir communication de la nature du contrat d'assurance souscrit et de l'identité des véhicules désignés sur simple demande adressée à HELVETIA à l'adresse figurant en tête du présent document.

Fait à LYON, le 20/12/2019.


Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances
 Entreprise régie par le Code des assurances
 S.A. de droit Suisse, au capital de 77 480 000 francs suisses, Entièrement versé
 Siège social : 40, Dufourstrasse, 9001 Saint Gall (Suisse)
 Immatriculée au registre du commerce du canton de Saint Gall
 sous le n° CHE-101.400.176
 Etablissement principal en France : 25, quai Lamandé - 76600 LE HAVRE
 775 753 072 RCS LE HAVRE